



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Commentaire des articles :**

Les dispositions des articles 1 à 5 ne requièrent pas d'observations supplémentaires, leur objet étant éclairé par l'exposé des motifs.